

DIALOGUE SOCIAL... VRAIMENT ?

L'intersyndicale de la DGFIP a écrit au directeur général le 20 avril 2023 pour cadrer l'exercice du dialogue social à la DGFIP : «L'intersyndicale Solidaires, CGT, FO et l'alliance CFDT/CFTC de la DGFIP, selon le contexte social, portera au CSAR (Comité Social d'Administration de Réseau) qui se tiendra du 16 mai 2023, ses axes prioritaires :

- X la protection et sécurité des personnels,
- X la rémunération de l'ensemble des agents et agentes,
- X le déroulé de carrières et de promotions,
- X l'impact des outils numériques et autre intelligence artificielle sur l'évolution de la DGFIP, l'exercice des missions et les conditions de travail. Ces sujets doivent constituer l'essentiel du dialogue social pour les prochains mois.

L'intersyndicale a également indiqué que, à l'exception des CAP et des groupes de travail liés à la protection et sécurité des personnels, les instances nationales seront boycottées.

L'intersyndicale a profité de ce courrier pour faire un point sur les prélèvements relatifs aux journées de grève :

« Enfin nous ne pouvons terminer ce courrier sans aborder la question des prélèvements des jours de grève pour donner suite à notre courrier du 30 mars 2023 toujours sans réponse. Il ne s'agit pas d'avoir un traitement dérogatoire au texte de la Fonction Publique mais tout simplement un traitement équitable, et surtout humain, pour que ce terme conserve son sens dans notre administration.

Là encore nous vous avons fait part à maintes reprises que des agents connaissent un prélèvement allant jusqu'à 4 jours de grève sur le même mois ...sans être préalablement informés dans le contexte économique et social que vous connaissez ».



l'emploi qui, ignorant les demandes des organisations syndicales, n'est pas à la hauteur des enjeux. Il est important que ces causes apparaissent clairement dans le futur rapport, comme c'était le cas pour les rapports précédents.

En ce qui concerne la proposition de ne retenir qu'une seule convention (la convention EPR), FO demande qu'une attention particulière soit apportée à ce que le rapport ne devienne pas insipide et édulcoré.

La pluralité des scénarios envisagés jusqu'à présent permettait de débattre d'un certain nombre de facteurs affectant notre système de retraite, et vue d'ensemble sur les différentes causalités. Aboutir à une version unique et inique du financement de notre système, version qui serait par ailleurs alignée avec la demande du gouvernement, appauvrirait le débat démocratique déjà très affaibli dans le contexte actuel.

La question du taux de chômage retenu par le Gouvernement dans ses projections inquiète également FO : ce taux est particulièrement optimiste (5% plutôt que 8%) et semble éloigné de la réalité du marché du travail actuel et à venir. FO émet donc de fortes réserves sur les modifications proposées.

POLITIQUE DU HANDICAP EN FRANCE : FO REVENDIQUE UNE ÉGALITÉ RÉELLE

FO a pris connaissance des conclusions du Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS) du Conseil de l'Europe du 17 avril dernier dans le cadre de son mandat au sein de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH). FO salue la décision du CEDS qui a condamné la France pour violation de la Charte sociale européenne dans la mise en œuvre d'une véritable politique inclusive des personnes en situation de handicap.

FO continue et continuera à œuvrer pour l'égalité des personnes en situation de handicap. Elle est pleinement mobilisée, par la revendication, la négociation et l'action, sur

le terrain comme dans toutes les instances dans lesquelles FO intervient, sur les questions d'emploi, de travail, de formation et d'orientation.

Par ailleurs FO appelle à un renforcement des politiques publiques relatives aux handicaps dits non visibles, qui représentent 80 % des personnes en situation de handicap.

FO réaffirme qu'il est temps de donner à la question du Handicap toute l'importance qui lui est due et de traduire les ambitions en actes, assortis des moyens nécessaires pour faire véritablement progresser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.



CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES : FO NE VEUT PAS D'UN RAPPORT INSIPIDE ET ÉDULCORÉ

FO a pris connaissance des documents envoyés et des changements proposés par le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) pour son prochain rapport annuel.

Pour FO, le COR ne doit pas tourner le dos à son dernier rapport mais s'inscrire dans la continuité de celui-ci. La question du financement des retraites est une question de recettes et non pas de dépenses. Or, la diminution des recettes est le résultat d'une succession de décisions politiques mettant à mal la participation de l'État et des entreprises à l'effort collectif, couplées à une politique de